

EQUIPEMENT SALLE ARISTIDE BRIAND		
La saison de location s'étend du 1er septembre au 31 août		
DIRECTION GESTIONNAIRE VIE ASSOCIATIVE		
DETAILS	TARIFS 2024-2025 RESIDENTS APPLICABLES AU 01/09/2024	TARIFS 2024-2025 EXTERIEURS APPLICABLES AU 01/09/2024
Toute réservation devra faire l'objet d'un versement d'arrhes correspondant à 30% du montant de la location, conformément au règlement général d'utilisation des salles municipales.		
ASSOCIATIONS	527,00 € Arrhes 158 €	791,00 € Arrhes 237 €
AUTRES GROUPEMENTS	1 055,00 € Arrhes 316 €	1 582,00 € Arrhes 475€
ORGANISATIONS POLITIQUES	527,00 € Arrhes 158 €	791,00 € Arrhes 237 €
TARIFICATION EXCEPTIONNELLE - Limitée à une fois par saison et par structure : Manifestation à caractère humanitaire organisée par des associations et reversant leurs bénéfices à des œuvres sociales (régies comprises, forfait services obligatoire en sus) - Limitée à une fois par saison et par structure et respectant l'une des conditions suivantes : Spectacle présenté dans le cadre d'un programme scolaire (répétition le jour même à partir de 14h uniquement, spectacle terminé pour 21h sauf collèges et lycées jusqu'à 23h) Arbre de Noël en journée et jusqu'à 19 h (incluant la régie) Une séance de répétitions en journée (jusqu'à 20 h) - Partenariats approuvés et validés par la Ville et assortis d'une convention	0,00 €	*
AUTRES PRESTATIONS Forfait services de sécurité obligatoire (sauf écoles primaires et partenariat avec la Ville assorti d'une convention prévoyant l'exonération de cette modalité) Forfait régies (sauf écoles primaires et partenariat avec la Ville assorti d'une convention prévoyant l'exonération de cette modalité)	335,00 € 306,00 €	335,00 € 459,00 €
Caution (sauf établissements scolaires de l'école au lycée)	1 500,00 €	1 500,00 €
Caution nettoyage (sauf établissements scolaires de l'école au lycée)	300,00 €	300,00 €